

Un geste simple de prévention

Associée à la mise à l'abri ou à l'évacuation des populations, et uniquement sur ordre des pouvoirs publics, la prise de comprimé d'iode est une mesure de protection efficace contre les effets de l'iode radioactif pouvant être rejeté en cas d'accident nucléaire. L'organe du corps humain sensible à ces rejets est la glande thyroïde. Grande consommatrice d'iode, elle serait principalement visée par l'iode radioactif. Prendre un comprimé d'iode stable, c'est-à-dire de l'iode non radioactif, permet de protéger efficacement la thyroïde en la saturant, sur le même principe qu'une éponge gorgée d'eau.

Posologie

ADULTES (hommes, femmes, femmes enceintes) et ENFANTS de plus de 12 ans : 2 cps de 65 mg, soit 130 mg IK

ENFANTS âgés de 3 à 12 ans :

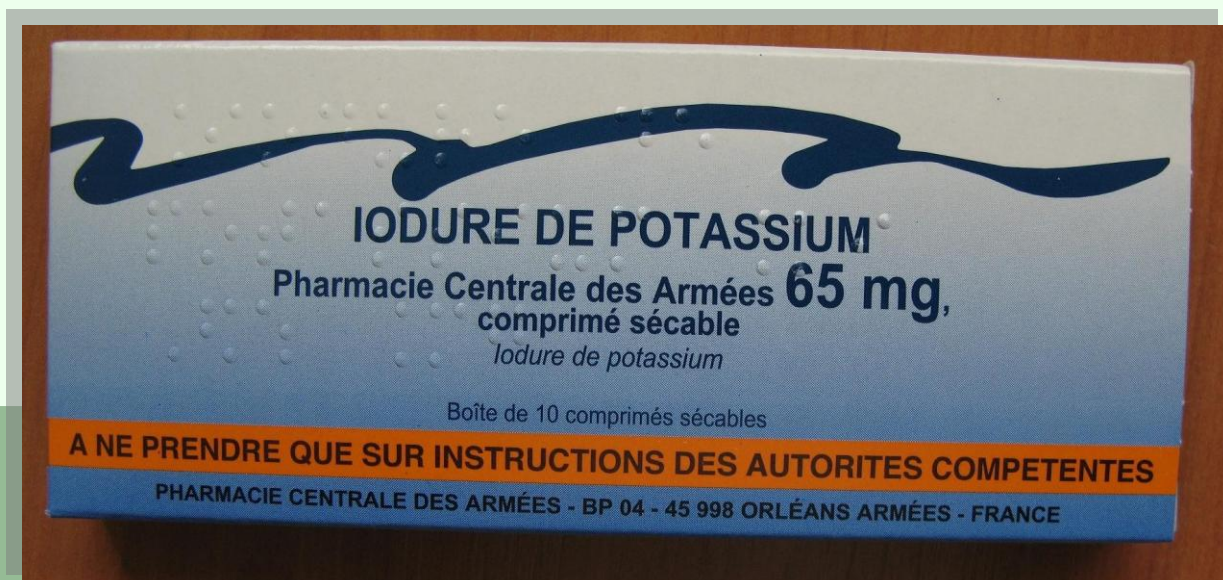
1 cpde 65 mg IK à dissoudre dans un verre d'eau, de lait ou de jus de fruit

NOURRISSONS âgés de 1 mois à 3 ans :

½ cp de 65 mg IK, soit 32,5 mg à dissoudre dans un verre d'eau, de lait ou de jus de fruit

NOUVEAU-NES (premier mois de la vie) :

¼ cp de 65 mg IK, soit 16,25 mg à dissoudre dans le lait



le petit Lagardien

JUIN. 2009

Comuniqué :

Dans cette édition :

4ème campagne de distribution de comprimés d'iode.

Page 1 :

4ème campagne de distribution de comprimés d'iode

Dès la mi-juin, chaque foyer habitant une commune proche de la centrale du Tricastin, va recevoir à son domicile un bon de retrait afin de retirer gratuitement sa boîte de comprimés d'iode en pharmacie.

Page 2 :

BILAN
ORDURES
MENAGERES

Cette 4ème campagne de distribution est pilotée et encadrée par les pouvoirs publics et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Elle a pour objectif, comme pour les campagnes précédentes, d'assurer la distribution de boîtes de comprimés d'iode à l'ensemble des foyers résidant dans la zone des 10 km du Plan Particulier d'Intervention. Lors de la campagne de 2005, plus de 400 000 boîtes avaient été distribuées sur toute la France.

Page 3 :

BILAN
ORDURES
MENAGERES
SOLUTIONS
POSSIBLES

Un courrier nominatif comprenant un bon de retrait, 2 notices sur l'ASN et sur l'iode sera envoyé à l'ensemble des résidents des zones concernées. En échange du bon de retrait, le pharmacien délivrera à chaque famille ou responsable d'établissement (scolaire, industriel...) 1 boîte de comprimés sur la base de 2 comprimés par personne.

Page 4 :

Campagne de distribution de comprimés d'iode :

Un geste simple de prévention.

La principale nouveauté de cette campagne « Iode 2009 » réside dans le changement de posologie. Dans un souci d'harmonisation avec les pays voisins (notamment l'Allemagne et la Belgique), le dosage des comprimés passe de 130 à 65 mg, modifiant ainsi la posologie.

BILAN ORDURES MENAGERES

Situation actuelle :

Collecte en porte à porte et transport pour mise en décharge dans un centre agréé par les services municipaux.

Fréquence de collecte :

- Zone urbaine (village et Montjars) Deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères - Une collecte hebdomadaire pour les recyclables.
- Dans les autres zones (plaine et écarts) une collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères - Une collecte hebdomadaire pour les recyclables.

Quantités collectées (environ)

- Ordures ménagères : 5 000 kg hebdomadaire
- Recyclables : 1 200 kg hebdomadaire

Coûts de la collecte

- Le coût 2008 établi sur la base d'un titulaire et d'une personne bénéficiant d'un Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE) est de : 24 242 €/an.
- Le coût de mise en décharge 2008 est de : 37 069 €/an.
- La fourniture des sacs jaunes est de 2 000 €/an.
- Le coût total de la collecte 2008 est de 63 311 €.**

Financement

- Recouvrement de la redevance 2008 : 61 771,50 €** avec la répartition suivante :
 - Zone urbanisée : 166 € par foyer et par an.
 - Plaine : 56 € par foyer et par an.
 - Maisons secondaires 75 € par foyer et par an.

Avantages

- Service de proximité
- Enlèvement « devant la porte »

Difficultés relevées

- La collecte actuelle : « bi-latérale, de chaque côté de la rue » est interdite ; la marche arrière des véhicules comme pratiquée aujourd'hui est interdite.
- Pour toutes les impasses : obligation de création de point de regroupement des ordures ménagères. (Où ? Devant quelle habitation ?). Obligation de prévoir des aires de retournement.
- Non-conformité avec les services de recouvrement de l'Etat : obligation d'établissement d'un budget autonome et équilibré.
- Requalification du personnel à engager (Formation hygiène et sécurité).
- L'activité de collecte des OM est très accidentogène, le taux de fréquence est le double de la moyenne française. En cas d'accident, la responsabilité de la commune représentée par le maire en exercice peut être recherchée.

Dans ce contexte, une collecte future « au porte à porte » devra être réalisée avec un matériel plus adapté et un personnel formé, avec un coût supérieur à aujourd'hui (Ex : 2 titulaires formés = 33 196 €/an).

Le conseil Municipal de La Garde Adhémar sera amené à se prononcer sur la suite à donner à la méthode de collecte de notre commune...

SOLUTIONS POSSIBLES

Collecte en porte à porte, par la collectivité, comme actuellement :

- Véhicule adapté = 53 550 € TTC.
- Coût avec un personnel formé = 33 196€.
- Coût future collecte = amortissement du camion sur 5 ans + personnel 33 196€ = 43 906 €/an.
- Les coûts de maintenance et d'exploitation ne sont pas pris en compte (ex : carburant, assurance entretien etc.)

Collecte en porte à porte par sous-traitant

- L'estimation faite par un spécialiste est de 43 000 €

Apport volontaire et évacuation par sous-traitant

- Les administrés apportent leurs ordures ménagères et leur recyclables dans des contenants.
- Ces contenants sont des conteneurs semi-enterrés (CSE) de 5 m3.
- Un sous-traitant équipé d'un véhicule spécialisé vide régulièrement les CSE et transporte les déchets vers un centre agréé.
- L'implantation sera prévue au plus près des habitations et sur les lieux de passage les plus fréquentés.
- L'investissement des contenants et des aménagements est de l'ordre de 50 000 €
- Le coût de collecte est de l'ordre de 26 000€ par an
- Total coût de la collecte = amortissement des contenants sur 5 ans (50 000€ : 5 ans = 10 000€ + collecte 26 000€) = TOTAL 36 000 € par an.

Conclusion	Coût future collecte	Avantages	Contraintes
Porte à porte Par la collectivité	43 906 €/an + mise en décharge = 82 975€	- Ne change pas les habitudes - Service de proximité	- Véhicule non rentabilisé - Peu gratifiant pour le personnel municipal - Hausse du coût de la collecte - Mise en conformité voirie etc.
Porte à porte par sous-traitant	43 000 €/an + mise en décharge = 82 069€	- Ne change pas les habitudes - Contraintes réglementaires et environnementales respectées	- Hausse du coût de la collecte - Mise en conformité voirie, - Création de point de regroupement, etc.
Apport volontaire et évacuation par sous-traitant	36 000 €/an + mise en décharge = 73 069€	- Contraintes réglementaires et environnementales respectées - Responsabilise le producteur de déchets - Compatible avec tous les modes de collecte d'une future intercommunalité	- Change les habitudes - Prévoir une prise en charge par la commune pour les cas particuliers (ex : personnes âgées ne pouvant se déplacer...) - Prévoir des aménagements paysagers - Prévoir un positionnement géographique optimal des contenants qui n'engendre pas de déplacements supplémentaires pour les utilisateurs.